



Siège de contact / Contactzetel
asbl **ANPI** vzw
Granbonpré 1
Parc scientifique Fleming
B-1348 Louvain-la-Neuve
Belgique/ België
T +32 10 47 52 11
F +32 10 47 52 70
info@anpi.eu

N.réf./O.ref. : L20200065
V.réf./U.ref. : /
Concerne/Betreft : Sprinkler – Documents administratifs et tarification

Louvain-la-Neuve, le 04 novembre 2020,

Chers installateurs,
Chers confrères,

En ces temps difficiles, nous espérons tout d'abord que vous, ainsi que vos collègues, votre famille et vos proches, vous portez pour le mieux. Ces 6 derniers mois ont été assez intenses en termes d'émotion, de stress mais aussi de travail. Malgré la situation actuelle, nous travaillons d'arrache-pied pour clôturer cette année comme il se doit et ainsi vous assister comme vous le méritez.

Par la présente, nous souhaiterions vous faire part de deux communications importantes relatives à nos missions concernant les installations d'extinction automatique hydraulique sprinkler.

Le premier point concerne les **documents administratifs indispensables** pour l'étude, l'inspection initiale (« réception par un organisme d'inspection accrédité ISO/IEC 17020 ») et l'inspection périodique des installations sprinkler. Comme vous le savez, les différents référentiels utilisés pour la conception, l'installation et l'entretien des installations sprinklers exigent qu'un dossier administratif complet accompagne chaque installation sprinkler. Par la présente, nous souhaitons vous rappeler quels sont ces documents indispensables qui doivent nous être remis pour vérification. Cette liste est reprise en annexe de cette lettre.

Le second point concerne l'ajout de lignes de services à notre grille tarifaire pour nos missions d'inspection concernant les petites modifications d'installations sprinkler. Par « petites modifications », nous entendons l'ajout ou le repositionnement de sprinkler. L'objectif est ici d'appliquer une tarification qui réponde mieux à la demande du marché, à savoir moins chère pour les petites installations. Pour ces missions, la tarification suivante sera appliquée :

- Approbation des plans et notes de calculs
 - Repositionnement max. 30 sprinkler - 1 rapport inclus 229.08€
 - Ajout max. 30 sprinkler (notes de calcul obligatoires) – 1 rapport inclus 305.44€
 - Repositionnement max. 60 sprinkler – 1 rapport inclus 305.44€
 - Ajout max. 60 sprinkler (notes de calcul obligatoires) – 1 rapport inclus 381.80€
- Inspection initiale (« Réception »)
 - Modification/ajout max. 60 sprinkler – 1 rapport inclus 453.82€

Ces prix 2020 sont exprimés en € et sont HTVA.

Ces nouvelles lignes de service seront également intégrées dans notre liste tarifaire qui vous est envoyée chaque début d'année. Pour rappel, au-delà de 60 sprinkler, la tarification forfaitaire, qui vous est connue, reste d'application.

Il est également important de vous rappeler que, même pour des « petites modifications », un dossier administratif complet doit nous être envoyé pour approbation.



En espérant avoir pu clarifier certaines de vos attentes et ainsi faciliter notre collaboration,

Salutations distinguées,

Annexe(s): « ANPI - Installation de protection automatique hydraulique - Documents indispensables »

Alain VERHOYEN
General Manager

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Delruelle', is written over a large, faint, light-blue watermark of the ANPI logo.

Michel DELRUELLE
Head of Division Inspections

Installation de protection automatique hydraulique **Documents indispensables**

Indispensables pour l'étude des plans et des notes de calculs

- ✓ Le cadre de la présence de l'installation (réglementaire, assureur, interne,...).
- ✓ Les références des exigences réglementaires.
- ✓ Les références des prescriptions/normes d'application.
- ✓ Approbation de la classification.
- ✓ Les plans de l'installation.
- ✓ Les plans de masse et les plans en coupe des bâtiments et de l'installation.
- ✓ Les plans de compartimentage résistant au feu.
- ✓ Les schémas de principe et d'instrumentation (P&ID).
- ✓ Les notes de calcul relatifs à l'installation.
- ✓ La description des sources d'eau et de leur alimentation.
- ✓ L'information qu'il s'agit d'une installation conforme aux exigences BOSEC.

Indispensables pour l'inspection initiale

- ✓ Rapport sous accréditation d'étude de plans et notes de calculs.
- ✓ Liste des composants et leurs fiches techniques.
- ✓ Certification des composants utilisés.
- ✓ Certification de l'installateur.
- ✓ Attestation ou certificat de mise sous pression.
- ✓ Attestation ou certificat de rinçage de la tuyauterie.
- ✓ Manuels d'utilisation.
- ✓ Attestation de la formation du gestionnaire.
- ✓ Procédures d'essais.
- ✓ « Logbook », registre de contrôle et d'évènements.

Indispensables pour les inspections périodiques

- ✓ Rapport sous accréditation d'inspection initiale de l'installation.
- ✓ Dernier rapport d'entretien valable.
- ✓ Rapport d'inspection de la fiabilité de l'installation (15/25 ans).
- ✓ Dernier rapport sous accréditation de l'inspection périodique.

Si d'application, les documents suivants sont également indispensables :

- ✓ L'inventaire des lieux de l'ouvrage susceptibles de comporter des risques particuliers.
- ✓ Les fiches techniques, attestations complémentaires.
- ✓ Pour les installations avec agent émulseur, résultat positif de la mesure de concentration.
- ✓ Pour les installations avec agent émulseur, résultat positif de la vérification de la qualité de l'agent émulseur.

Documents facultatifs

- ✓ Les plans de l'ouvrage.
- ✓ La nature des combustibles (classes feux); (voir analyse des risques).
- ✓ Les procédures relatives à l'activité au sein de l'ouvrage.
- ✓ Les documents attestant la résistance au feu des éléments prévus pour le resserrage, câbles,...;)